

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 04 mars 2026, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers municipaux présents : 17

Nombre de procurations : 1

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 19 février 2026

PRÉSENTS : MM. GALUDEC Jean-Pierre, POSSÉMÉ Gildas, HAUROGNE Ludovic, Mmes BEGO Anne, GUILLET Isabelle, HOUEIX Marie-Thérèse, PINIER Marie-Pierre, MAGRE Brigitte, MM. FRÉOUX Jean-Paul, ONIMUS Rémy, MAGNEN Franck, HAENTJENS Vincent, M. MADIOT Régis, Mmes GARCON Bénédicte, LUCAS Sabrina, JAGUT Nolwenn.

POUVOIR : Mme LOYER Roselyne a donné pouvoir à Isabelle GUILLET.

ABSENT : M. JACOB Romain.

Le conseil municipal désigne Bénédicte GARÇON comme secrétaire de séance. Le maire donne lecture des procurations qui lui ont été remises. Le quorum étant atteint, la séance commence.

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 16 février 2026

Finances : Approbation du compte financier unique 2025 - budget communal

Finances : Approbation du compte financier unique 2025 - budget Lotissement le Champ de l'Etang

Finances : Approbation du compte financier unique 2025 - budget Panneaux photovoltaïques

Finances : Approbation du compte financier unique 2025 - budget Lotissement les Baujets

Finances : Affectation des résultats budget principal

Finances : Affectation des résultats budget panneaux photovoltaïques

Finances : Vote des taux d'imposition 2026

Finances : Approbation du budget primitif 2026 : commune

Finances : Approbation du budget primitif 2026 : Lotissement Champs de l'étang

Finances : Approbation du budget primitif 2026 : panneaux photovoltaïques

Finances : Approbation du budget primitif 2026 : Les Baujets

Finances : Subvention de la commune au budget du CCAS

Finances : Entretien des chemins de randonnées : demande de subvention

Finances : Demande de subvention DETR pour la mise en place d'un sol sportif et de gradins dans la salle des sports

Finances : Demande de subvention DSIL pour l'aménagement d'un macro-lot dédié à l'habitat réversible au sein du lotissement les Baujets

Finances : Location de salle : demande de tarification exceptionnelle pour des associations

Commande publique : Désignation des entreprises pour l'aménagement du lotissement les Baujets

2026.03.01 Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 16 février 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le procès-verbal du 16 février 2026.

2026.03.02 : Finances : Approbation du compte financier unique (CFU) 2025 – Budget communal

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L1612.12 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent volumineux.

- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- Le CFU simplifie les procédures, car sa production est complètement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires.
- La confection de ce document commune s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2025 du budget principal, conformément à l'article L2121-14 du CGCT.

Ce CFU fait ressortir les éléments suivants :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 067 729.96 €	1 293 790 €	2 361 519.96 €
	Recettes réalisées	1 007 768.98€	1 536 333.96€	2 544 102.94 €
	Restes à réaliser	0 €		0 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	2 051 311.63 €	1 293 790 €	3 345 101.63 €
	Dépenses réalisées	1 108 802.68	1 038 455.80 €	2 147 258.48 €
	Restes à réaliser	889 460 €		889 460 €

Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-101 033.70€	497 878.16 €	396 844.46 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	983 581.67 €	0	983 581.67
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	882 547.97€	497 878.16 €	1 380 426.13 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-889 460€		-889 460€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-6 912.03 €	497 878.16 €	490 966.13 €

Sur proposition de la commission « finances », le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Gildas POSSEME en tant que président de séance pour le vote du CFU 2025 du budget principal, conformément à l'article L2121-14 du CGCT.
- **APPROUVE** le compte financier unique 2025 du budget principal de la commune.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Annexe : Note de synthèse transmise le 19/02/2026

Observations :

- **Bénédicte Garçon demande pourquoi il y a un écart de 300 000 € entre le prévisionnel et le réalisé : charges de personnel dimensionnées en cas d'arrêt de travail + charges à caractère général qui sont dimensionnées en cas de casse/dégâts importants...**
- **Jean-Paul Fréoux demande si la vente de mobilier a bien marché : seules les tables et les chaises de bureau ont été vendues en totalité.**

2026.03.03 Finances : Approbation du compte financier unique (CFU) 2025 – Budget annexe Champ de l'étang

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L1612.12 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent volumineux.

- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- Le CFU simplifie les procédures, car sa production est complètement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires.
- La confection de ce document commune s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2025 du annexes lotissement Champ de l'étang conformément à l'article L2121-14 du CGCT.

Ce CFU font ressortir les éléments suivants :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	0 €	5.63 €	5.63 €
	Recettes réalisées	0 €	0.04 €	0.04 €
	Restes à réaliser	0 €		0 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	0 €	108 716 €	108 716 €
	Dépenses réalisées	0 €	107 358.61 €	107 358.61 €
	Restes à réaliser	0 €		0 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0 €	-107 358.57 €	-107 358.57 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	0 €	108 710.37 €	108 710.37 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	0 €	1 351.80 €	1 351.80 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0 €		0 €

Résultat cumulé	Excédent/déficit	0 €	1 351.80 €	1 351.80 €
-----------------	------------------	-----	------------	------------

Sur proposition de la commission « finances », le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Gildas POSSEME en tant que président de séance pour le vote du CFU 2025 du budget Champ de l'étang, conformément à l'article L2121-14 du CGCT.
- **APPROUVE** le compte financier unique du budget annexe le Champ de l'étang.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Annexe : Note de synthèse transmise le 19/02/2026

2026.03.04 Finances : Approbation du compte financier unique 2025 (CFU) – Budget annexe Panneaux photovoltaïques

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L1612.12 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent volumineux.

- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- Le CFU simplifie les procédures, car sa production est complètement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires.
- La confection de ce document commune s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2025 du budget annexe panneaux photovoltaïques conformément à l'article L2121-14 du CGCT.

Ce CFU fait ressortir les éléments suivants :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	16 320.21 €	7 765.01 €	24 085.22 €
	Recettes réalisées	16 320.21 €	8 267.42 €	24 587.63 €
	Restes à réaliser			

Dépenses	Autorisation budgétaire totale	66 001 €	18 000 €	84 001 €
	Dépenses réalisées	1 020 €	3 566.38 €	4 586.38 €
	Restes à réaliser	64 981 €		64 981 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	15 300.21 €	4 701.04 €	20 001.25 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	49 680.79 €	10 234.99 €	59 915.78 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	64 981 €	14 936.03 €	79 917.03 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-64 981 €		-64 981 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	0 €	14 936.03 €	14 936.03 €

Sur proposition de la commission « finances », le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Gildas POSSEME en tant que président de séance pour le vote du CFU 2025 du budget panneaux photovoltaïques, conformément à l'article L2121-14 du CGCT.
- **APPROUVE** le compte financier unique du budget annexe panneaux photovoltaïques.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Annexe : Note de synthèse transmise le 19/02/2026

2026.03.05 Finances : Approbation du compte financier unique 2025 (CFU) – Budget annexe les Baujets

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L1612.12 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent volumineux.

- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- Le CFU simplifie les procédures, car sa production est complètement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires.
- La confection de ce document commune s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote des CFU 2025 du budget annexe lotissement Les Baujets conformément à l'article L2121-14 du CGCT.

Ce CFU fait ressortir les éléments suivants :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	655 710 €	646 590 €	1 302 300 €
	Recettes réalisées	9 125 €	210 161 €	219 286 €
	Restes à réaliser			
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	646 585 €	469 130 €	1 115 715 €
	Dépenses réalisées	210 160 €	32 700 €	242 860 €
	Restes à réaliser			
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 201 035 €	177 461 €	-23 574 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-9 125 €	-177 460 €	-186 585 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-210 160 €	-177 460 €	-210 159 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)			

Résultat cumulé	Excédent/déficit	-210 160 €	1 €	-210 159 €
-----------------	------------------	------------	-----	------------

Sur proposition de la commission « finances », le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Gildas POSSEME en tant que président de séance pour le vote du CFU 2025 du budget les Baujets, conformément à l'article L2121-14 du CGCT.
- **APPROUVE** le compte financier unique du budget annexe les Baujets.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Annexe : Note de synthèse transmise le 19/02/2026

2026.03.06 : Finances : Budget principal - affectation des résultats

Il est rappelé que le compte financier unique 2025 du budget principal a fait ressortir les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	ANNEE 2025	1 038 455,80 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	ANNEE 2025	1 536 333,96 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		497 878,16 €
EXCEDENT / DEFICIT ANTERIEUR REPORTE		0,00 €
EXCEDENT / DEFICIT GLOBAL (résultat de l'exercice + excédent budget commune reporté)	EXCEDENT A AFFECTER	497 878,16 €
INVESTISSEMENT		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	ANNEE 2025	1 108 802,68 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	ANNEE 2025	1 007 768,98 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		-101 033,70 €
EXCEDENT / DEFICIT REPORTE		983 581,67 €
DEFICIT / EXCEDENT GLOBAL (résultat de l'exercice + excédent d'investissement reporté du budget commune)	EXCEDENT	882 547,97 €
Restes à réaliser (RAR) - Dépenses d'investissement		889 460,00 €
Restes à réaliser (RAR)- Recettes d'investissement		0,00 €
Excédent ou déficit de financement (excédent global - RAR dépenses + RAR recettes)		-6 912,03 €

PROPOSITION AU B.P. 2026		
Compte 1068 (financement de l'investissement)		497 878,16 €
Compte 002 (excédent de fonctionnement)		
Compte 001 (excédent d'investissement)		882 547,97 €

Sur proposition de la commission « finances », le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AFFECTE** le résultat de 497 878.16 en section d'investissement du budget primitif 2026 du budget principal (compte 1068) et de reporter la somme de 882 547.97€ au compte 001 dans le budget primitif 2026, ceci afin de financer les projets d'investissement de la commune.

Annexe 5 : transmise le 19/02/2026

2026.03.07 Finances : Budget annexe Panneaux photovoltaïques - affectation des résultats

Il est rappelé que le compte financier unique 2025 du budget panneaux photovoltaïques a fait ressortir les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	ANNEE 2025	3 566,38 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	ANNEE 2025	8 267,42 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		4 701,04 €
EXCEDENT / DEFICIT ANTERIEUR REPORTE		10 234,99 €
EXCEDENT / DEFICIT GLOBAL (résultat de l'exercice + excédent budget commune reporté)		14 936,03 €
INVESTISSEMENT		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	ANNEE 2025	1 020,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	ANNEE 2025	16 320,21 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		15 300,21 €
EXCEDENT / DEFICIT REPORTE		49 680,79 €
EXCEDENT GLOBAL (résultat de l'exercice + excédent d'investissement reporté du budget commune)		64 981,00 €
Restes à réaliser (RAR) - Dépenses d'investissement		64 981,00 €
Restes à réaliser (RAR)- Recettes d'investissement		
Excédent ou déficit de financement (excédent global - RAR dépenses + RAR recettes)		0,00 €

PROPOSITION AU B.P. 2026		
Compte 1068 (financement de l'investissement)		7 000,00 €
Compte 002 (excédent de fonctionnement)		7 936,03 €
Compte 001 (excédent d'investissement)		64 981,00 €

Sur proposition de la commission « finances », le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AFFECTE** le résultat de 7 000€ en section d'investissement du budget primitif 2026 du budget panneaux photovoltaïques (compte 1068), de reporter la somme de 64 981€ en section d'investissement au compte 001 et la somme de 7 936.03€ en section de fonctionnement au compte 002 dans le budget primitif 2026, ceci afin de financer les projets d'investissement de la future centrale solaire sur la salle des sports.

Annexe 5 : transmise le 19/02/2026

2026.03.08 : Finances : Vote des taux d'imposition 2026

Un tableau récapitulatif de l'évolution des taux d'imposition et des produits des impôts est fourni en annexe. L'état 1259 qui comporte les bases prévisionnelles ; les produits de référence et les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales n'a pas été réceptionné en raison du report du budget de l'Etat.

Le tableau présenté s'appuie sur des échanges avec la DGFIP sans certifier les bases prévisionnelles notamment.

Les communes peuvent décider de maintenir ou de faire varier les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS), soit dans la même proportion, soit librement.

Toutefois, en cas de variation, des règles de lien encadrent l'évolution des taux de TFPNB et de THRS.

- Le taux de la TFPNB ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de la TFPB.
- Le taux de la THRS ne peut :
 - o augmenter plus que celui de la TFPB ou, si la variation est plus faible, que le taux moyen pondéré des taxes foncières,
 - o diminuer moins que le taux de la TFPB ou, si la variation est plus forte, que le taux moyen pondéré des taxes foncières.

Par ailleurs, le taux de THRS ne peut excéder deux fois et demie le taux moyen constaté l'année précédente pour la même taxe dans l'ensemble des communes du département ou deux fois et demie le taux moyen constaté au niveau national s'il est plus élevé.

Il est précisé que l'état 1259 n'a pas encore été transmis par les services fiscaux.

Au regard de la situation financière de la commune, il est proposé de maintenir les taux en vigueur.

Sur proposition de la commission « finances », le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
 - o Taxe d'habitation : 12.20%
 - o Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.23%
 - o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48.19 %

- **CHARGE** Monsieur le Maire :
 - o de notifier cette décision aux services préfectoraux
 - o de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision ;

Annexe 6 : transmise le 19/02/2026

2026.03.09 : Finances : Approbation du budget primitif 2026 – Commune

Le budget primitif proposé au vote de l'assemblée pour l'année 2026 s'équilibre comme suit :

- 1 306 820 € en section de fonctionnement
- 1 966 743 € en section d'investissement.

DEPENSES	FONCTIONNEMENT	BP 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	432 560,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	410 500,00 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	75 000,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	123 165,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GEST. COURANTE	248 395,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	4 500,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	700,00 €
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 000,00 €
TOTAL	DEPENSES TOTALES	1 306 820, 00 €

RECETTES	FONCTIONNEMENT	BP 2065
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES	0,00 €
013	ATTENUATION DE CHARGES	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 900,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VTE DIVER	51 300,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	706 000,00 €
731.	IMPOSITIONS DIRECTES	0,00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	503 700,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	43 900,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	20,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €
TOTAL	RECETTES TOTALES	1 306 820, 00 €

DEPENSES	INVESTISSEMENT		BP 2026
	CHAPITRE	Restes à réaliser	
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00€	1 900,00 €

041.	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00 €	30 100,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORP.	27 500,00 €	77 500,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	7 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPO.	744 960,00 €	894 060,00 €
23	IMMOBILIS. EN COURS	117 000,00 €	956 183,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00 €	0,00 €
TOTAL	DEPENSES INVESTISSEMENT	889 460,00 €	1 966 743,00 €

RECETTES	INVESTISSEMENT		BP 2026
CHAPITRE		Restes à réaliser	
001	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE		882 547,97 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		123 165,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations		72 930,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		11 000,00 €
041.	Opérations patrimoniales		0,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIV. ET RESERVES		639 000,03 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTIS.		238 100,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		0,00 €
TOTAL	RECETTES INVESTISSEMENT		1 966 743,00 €

Sur proposition de la commission « finances », le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif 2026 tel que décrit dans le document annexé, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

Annexe 7 : transmise le 19/02/2026

Observations :

- **Bénédicte Garçon** a réalisé l'état des lieux du logement communal suite au départ d'un locataire. Des travaux d'amélioration sont prévus mais une mise en location semble difficile avant le mois de mai au vu des délais d'intervention des entreprises. La commune est en attente des devis.

2026.03.10 Finances : Approbation du budget primitif 2026 – Lotissement Champs de l'étang

Le budget primitif proposé au vote de l'assemblée pour l'année 2026 s'équilibre comme suit :

- 1 355.11€ en section de fonctionnement
- 0€ en section d'investissement.

FONCTIONNEMENT - DEPENSES		BP 2026
Ch. 65	Autres charges de gestion courante	1 355,11 €
TOTAL DEPENSES		1 355.11 €
FONCTIONNEMENT - RECETTES		BP 2026

Ch. 002	Résultat d'exploitation reporté	1 351.80 €
Ch. 75	Autres charges de gestion courante	3.31
TOTAL RECETTES		1 355.11 €

INVESTISSEMENT- DEPENSES		BP 2026
TOTAL DEPENSES		0,00

INVESTISSEMENT- RECETTES		BP 2026
TOTAL RECETTES		0,00

Sur proposition de la commission « finances », le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif 2026 tel que décrit dans le document annexé, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

Annexe 8 : transmise le 19/02/2026

2026.03.11 Finances : Approbation du budget primitif 2026 – Panneaux photovoltaïques

Le budget primitif proposé au vote de l'assemblée pour l'année 2026 s'équilibre comme suit :

- 15 437€ en section de fonctionnement
- 71 981€ en section d'investissement.

FONCTIONNEMENT DEPENSES		BP 2026
Ch. 011	Charges à caractère général	10 000,00
Ch. 65	Autres charges de gestion courante	2 000,00
Ch. 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	3 437,00
TOTAL DEPENSES		15 437,00
FONCTIONNEMENT RECETTES		BP 2026
Ch. 002	Résultat d'exploitation reporté	7 936.03
Ch. 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	7 500.97
TOTAL RECETTES		15 437,00

INVESTISSEMENT DEPENSES			
CHAPITRE		Restes à réaliser	Nouvelle proposition
Ch. 23	Immobilisations en cours	64 981,00	7 000,00
TOTAL DEPENSES		64 981,00	7 000,00
INVESTISSEMENT RECETTES			
CHAPITRE		Restes à réaliser	Nouvelle proposition
			BP 2025

Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement			64 981,00
Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves		7 000,00	7 000,00
TOTAL RECETTES		0,00	7000,00	71 981,00

Sur proposition de la commission « finances », le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif 2026 tels que décrits dans le document annexé, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

Annexe 9 : transmise le 19/02/2026

Observations :

- Rémy Onimus fait le point sur la pré-réception des travaux de pose de la centrale solaire sur la toiture de la salle de sport. Le Consuel et Enedis doivent se positionner sur les travaux dans les prochains mois avant sa mise en service.

2026.03.12 Finances : Approbation du budget primitif 2025 – Budget les Baujets

Le budget primitif proposé au vote de l'assemblée pour l'année 2026 s'équilibre comme suit :

- 841 968€ en section de fonctionnement
- 1 052 119€ en section d'investissement.

FONCTIONNEMENT - DEPENSES		BP 2026
Ch. 011	Charges à caractère général	631 798,00
Ch. 65	Autres charges de gestion courante	10,00
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		210 160,00
TOTAL DEPENSES		841 968,00
FONCTIONNEMENT – RECETTES		BP 2026
Ch. 002	Résultat d'exploitation reporté	1,00
Ch. 042	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	841 959,00
Ch. 75	Produits des services, du domaine et ventes divers	8,00
TOTAL RECETTES		841 968,00

INVESTISSEMENT – DEPENSES		BP 2026
Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	210 160,00

Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	841 959,00
TOTAL DEPENSES		1 052 119,00
INVESTISSEMENT – RECETTES		BP 2026
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		210 160,00
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	841 959,00
TOTAL RECETTES		1 052 119,00

Sur proposition de la commission « finances », le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif 2026 tel que décrit dans le document annexé, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

Annexe 10 : transmise le 19/02/2026

Observations :

- **Bénédicte Garçon** demande si la commune a reçu, suite à la réunion d'information sur les Baujette de nouvelles demandes d'habitants pour s'installer dans le lotissement => pas depuis le dernier conseil municipal.

2026.03.13 : Finances : Subvention de la commune au budget du CCAS

Il est proposé que soit attribuée une subvention de 8 895€ au budget du CCAS pour parvenir à l'équilibre au titre de l'année 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention d'équilibre d'un montant de 8 895€ au budget du CCAS pour l'exercice 2026.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tout document nécessaire.

2026.03.14 Finances : Entretien des chemins de randonnées : demande de subvention

Les sentiers de randonnées existants sur la Commune de PLUHERLIN font partie du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées. Dans ce cadre, des travaux d'entretien sont réalisés tous les ans soit manuellement, soit mécaniquement. Cet entretien est réalisé et pris en charge financièrement par la commune.

Pour rappel ; les entretiens réalisés sont les suivants :

- Circuit de la Ronde des Grées :
 - Entretien mécanique : 29,00 kms
 - Entretien manuel : 4,53 kms
- Circuit des Palis :
 - Entretien mécanique : 12,00 kms
 - Entretien manuel : 7,50 kms

Le Conseil Départemental est susceptible de subventionner cet entretien dans les conditions suivantes : 80 € par km et par an pour les entretiens manuels et mécaniques manuelles et 40 € par km et par an pour les interventions mécaniques tractées et pour la maintenance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant les aides du Département du Morbihan ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention pour l'entretien des sentiers de randonnées inscrits au PDIPR concernant les travaux décrits ci-dessus.
- **AUTORISE**, Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Observations :

- **Remy Onimus demande qui entretient la voie verte : c'est l'ATD de Josselin.**

2026.03.15 : Finances : Demande de subvention DETR pour la mise en place d'un sol sportif et de gradins dans la salle des sports

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 14 mai 2025, le conseil municipal a approuvé le plan de financement pour la réfection du sol sportif de la salle des sports. Une demande de subvention auprès de l'Agence nationale du sport a été déposée mais la commune n'a pas été retenue.

Le sol souffre des différentes interventions qui se sont déjà déroulées suite la rénovation es vestiaires et à l'agrandissement de la salle des sports dont les travaux se sont achevés début d'année 2026. Par ailleurs, il y a 35 ans le choix du sol s'est fait en privilégiant la polyvalence des usages car c'était le seul équipement de ce type sur la commune. Cette salle devait donc pouvoir accueillir du sport mais aussi des repas ou encore des vide-greniers ou des fest-noz. Cette recherche de polyvalence a conduit au choix d'un sol très dur et résistant au poinçonnement au détriment du confort de la pratique sportive.

Depuis 2015, une salle communale polyvalente a été construite, ce qui rend à la salle de sport, sa vocation unique des pratiques sportives. L'idée d'améliorer les conditions de jeu et notamment du basket en installant un plancher a germé.

Dans la première phase de travaux, était également envisagé d'installer des gradins mais les travaux de rénovation des vestiaires ont été plus importants que prévus. La toiture a été remplacée car elle ne répondait pas aux normes actuelles pour intégrer l'isolation et des infiltrations ont été découvertes par le couvreur. La commune a fait le choix de suspendre l'installation de gradins afin de contenir les coûts. L'installation de gradins ne pourra se faire qu'après la reprise d'un sol sportif adapté aux pratiques actuelles.

L'objectif est d'équiper la salle de sport de Pluherlin d'un sol adapté à la pratique sportive qui permettrait par sa souplesse, d'améliorer les conditions de jeu et de minimiser les impacts des appuis et des chocs sur les articulations. En installant des gradins jusqu'à 92 places et 3 PMR, la salle de sport permettra un accueil adapté à tous les spectateurs ; demande pressante de la part des associations.

Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre

- Demande d'autorisation de travaux pour les tribunes : Avril-mai 2026
- Lancement d'une consultation : printemps 2026
- Décision sur les entreprises retenues : juin - juillet 2026
- Démarrage des travaux : Septembre – octobre 2026

Le projet est estimé à 121 449€ HT. La DETR permettrait d'aider à hauteur de 40% de l'investissement. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant € HT	Nature	Montant € HT
Etude technique sol existant : composition, planéité...	5 070,00 €	DETR	48 579,60 €
Reprise et préparation	10 403,75 €	Commune	72 869,40 €
Pose du sol	80 992,25 €		
Contrôle technique sol	2 020,00 €		
Tribunes (92 places et 3 PMR)	19 469,00 €		
Imprévus 3%	3 494,00 €		
Total	121 449,00 €		121 449,00 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les circulaires DETR/DSIL du Préfet du Morbihan

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter les subventions auprès de la Préfecture du Morbihan pour l'aide DETR.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à entreprendre toutes démarches utiles à l'aboutissement de ce projet.

Observations :

- **Jean-Pierre Galudec indique que les travaux seront lancés si la subvention est accordée.**

2026.03.16 : Finances : Demande de subvention DSIL pour l'aménagement d'un macro-lot dédié à l'habitat réversible au sein du lotissement les Baujets

Le Maire rappelle que la commune a confié à l'association Hameaux Légers le soin d'accompagner un collectif d'habitants intéressés pour vivre dans de l'habitat léger au sein du lotissement les Baujets.

La commune de Pluhérin porte un projet d'habitat réversible et écologique, sous la forme d'un éco-hameau d'habitats légers de 6 logements et d'un bâtiment commun, sur une parcelle d'environ 1 600 m², au Nord du lotissement des Baujets dont les travaux de ce dernier démarreront 1^{er} trimestre 2026.

Ce projet vise à :

- développer une offre de logements abordables répondant aux besoins identifiés sur la commune ;
- favoriser l'habitat durable, respectueux des sols et à très faible empreinte carbone ;
- encourager une dynamique sociale et intergénérationnelle via des espaces mutualisés ;
- proposer une alternative locale au logement cher, inadapté ou standardisé.

Il s'agit pour la commune de réaliser les travaux suivants et de prendre en charge les études nécessaires au bon déroulement du projet :

- Viabilisation (VRD) : voirie interne non imperméabilisée, réseaux eau potable, eau usée, électricité, stationnements perméables, intégration paysagère - clôtures – proratisation à 13% des travaux - études de maîtrise d'œuvre - autres études – acquisition foncière du lotissement les Baujets.
- Maîtrise d'œuvre VRD : permis d'aménager et suivi des travaux
- AMO : prescriptions urbanistiques, montage du bail emphytéotique, assistance PA, suivi global.

La constitution d'un collectif d'habitants est un préalable au lancement effectif de l'opération (travaux). Les rencontres entre les candidats se poursuivent sous l'égide d'Hameaux Légers.

- Printemps 2026 : désignation du collectif et poursuite de la concertation avec celui-ci
- Juin 2026 : dépôt PA hameau réversible
- Septembre 2026 : obtention du PA
- Automne 2026 : début des travaux

Le projet est estimé à 218 688€ HT. Le plan de financement mobilisera des **subventions de l'État** (DSIL) à hauteur de 72% ; une part d'**autofinancement communal** ; des **redevances ou loyers** acquittés par les foyers occupants. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Principaux postes de dépenses (par nature/lot) en € HT		Recettes en € HT	
AMO - Hameaux légers	12 818,00 €	DSIL (72%)	157 670 €
Maîtrise d'œuvre et permis d'aménager	9 500,00 €	Loyers	21 600 €
Viabilisation macro-lot		Fonds propres	39 418 €
Terrassement voirie	15 460,00 €		
Réseaux EU/EP	13 980,00 €		
Réseaux souples	25 610,00 €		
Aménagements paysagers	7 745,00 €		
Proratisation travaux terrain lotissement les Baujets (13% de la surface totale)			
Maîtrise d'œuvre	5 800,00 €		
Maîtrise d'œuvre SIAEP EU/EP	1 062,00 €		
Terrassement voirie	39 211,00 €		
Réseaux souples	23 519,00 €		
Réseau EU:EP / SIAEP	23 010,00 €		
Aménagements paysagers	4 300,00 €		
Etude de sol	351,00 €		
Notaire - rédaction bail emphytéotique	7 822,00 €		
Acquisition foncière	23 000,00 €		
Imprévus 3%	5 500,00 €		
TOTAL	218 688,00 €		218 688, 00€

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les circulaires DETR/DSIL du Préfet du Morbihan

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter les subventions auprès de la Préfecture du Morbihan pour l'aide DSIL.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à entreprendre toutes démarches utiles à l'aboutissement de ce projet.

Observations :

- Jean-Pierre Galudec fait état du rendez-vous avec les services de la Préfecture en charge de l’instruction des demandes de subventions. Le logement est une priorité à l’échelle du département, l’habitat réversible est innovant.
- Bénédicte Garçon demande si on peut demander une subvention sur un autre projet l’an prochain => oui
- Jean-Pierre Galudec fait un point d’étape sur l’animation portée par Hameaux Légers. Le collectif ne s’est pas mobilisé malgré les rencontres.
- Hameaux Légers a interrogé l’ensemble des personnes initialement intéressées ; 45 personnes ont répondu et 15 personnes sont toujours intéressées :
 - Dans les prochaines semaines, relance d’Hameaux Légers auprès des personnes pour identifier un cœur moteur.
 - Profils des personnes : génération plus âgée.
- Bénédicte Garçon souligne qu’elle a entendu que porter le bâtiment commun est une charge supplémentaire ; alors que la personne ne sera pas propriétaire de ce bien.
- Benoît Le Piolet précise que la propriété est collective et vivre ainsi suppose de partager des coûts plutôt que de les subir individuellement.

2026.03.17 : Finances : Location de salle : demande de tarification exceptionnelle pour des associations

L’association la Palette Paysanne organise son assemblée générale le 1^{er} avril prochain et a demandé un tarif préférentiel. En 2025, pour le lancement de l’association, le conseil municipal s’était prononcé favorablement pour appliquer le tarif des associations pluherlinoises à savoir pour l’année 2026, 134€ avec l’office et 76€ pour le vidéo-projecteur et la sono.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, approuve le tarif préférentiel des associations pluherlinoises.

Observations :

- Benoît Le Piolet explique les missions de la Palette Paysanne (plateforme logistique paysanne Morbihannaise située à Rochefort-en-Terre)
- Echange sur les actions de la Marmite (dont les locaux sont à Malansac) pour soutenir des porteurs de projets.
Exemple : Echopaille, Ferme des Folaisons, La Bambelle.... La Marmite existe depuis plus de 15 ans .

2026.03.18 : Commande publique : Désignation des entreprises pour l’aménagement du lotissement les Baujets

La consultation relative aux travaux d’aménagement du lotissement les Baujets a été lancée le 16 janvier dernier. La publication a été faite le 16 janvier sur le site de Mégalis Bretagne et le 21 janvier sur Ouest-France. 27 dossiers ont été retirés et 11 offres dématérialisées ont été déposées sur le site Mégalis. La date de remise des plis a été fixée au 17 février à 12h.

L’entreprise QUARTA, maître d’œuvre de l’opération, a procédé à l’analyse des plis reçus. Une phase de négociation a eu lieu pour le lot 1. La commission d’appel d’offres et la commission urbanisme se sont réunies le 02 mars 2026.

Il est précisé que la commune est maître d’ouvrage pour les terrassements/voirie/eau pluviale et les aménagements paysagers.

Le SIAEP du pays de Questembert est maître d'ouvrage des travaux d'eaux usées et d'eau potable.
Morbihan Energie est maître d'ouvrage pour le génie civil et la basse tension.

Après examen des offres et de l'analyse qui en a été faite, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RETIENT** les entreprises suivantes, mieux-disantes, pour la réalisation des travaux d'aménagement du lotissement les Baujets.

LOT	Entreprise retenue	Montant € HT	Nombre d'entreprises qui ont répondu
Lot n° 1 Terrassements – voirie – eau pluviale	LEMEE LTP	197 946.82	5
Lot n°2 – Aménagements paysagers	ID VERDE	18 250	5

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune de PLUHERLIN, les marchés désignés ci-dessus, passés après procédure adaptée, ainsi que leurs éventuels avenants dans la limite de 5 % de leur montant initial, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Observations :

- Gildas Possémé indique que jeudi 05/03 le SIAEP désignera l'entreprise qui réalisera les travaux d'eaux usées et d'eau potable.
- Jean-Pierre Galudec fait état du projet de dévoiement de la ligne HTA qui a été reçu ce mercredi 04/03. Coût estimatif de 25 151.76€HT dont 50% à la charge de la commune. Morbihan Energie pourrait participer à 50%.
- Bénédicte Garçon demande ce qui explique l'écart de coût entre le lotissement Champ de l'étang et les Baujets : les coûts d'aménagement sont plus chers, simplicité du schéma d'aménagement du Champ de l'étang et coûts assainissement et eau potable portés par le budget annexe assainissement ; ce qui n'est plus possible aujourd'hui.

INFORMATIONS :

RELEVES DES DEVIS ET MARCHES SIGNES PAR LE MAIRE

- En vertu des délégations prises par le conseil municipal du 02 juin 2020 (achats et prestations inférieures à 25 000€ HT) depuis le 11/02/2026

NOM ET ENTREPRISE RETENUE	OBJET	MODE DE CONSULTATION	MONTANT €HT
TBI	Acquisition 3 fauteuils mairie	sur devis	878,73 €
PALHEOL VIDEO ET MONTAGE	Atelier + conférence - médiathèque	sur devis	450,00 €

- **Situation de la boulangerie**

- **Au vu des difficultés liées au recrutement de personnel, la boulangerie va diminuer ses heures d'ouverture. Il est envisagé la pose d'un distributeur de pain pour ne pas pénaliser les habitants.**

CALENDRIER

- 15/03/2026 ⇒ Elections municipales

QUESTIONS / ECHANGES

- **Jean-Paul Fréoux sollicite une nouvelle fois une commission bâtiment. Les boulistes ont des demandes.**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h20.

Bénédicte GARÇON
La secrétaire de séance

Jean-Pierre GALUDEC,
Le Maire